

De la délinquance à la réinsertion des sortants de prison : Le processus de réintégration et l'impact de l'expérience carcérale

Idir LOUANI

Directeur de thèse: Feradji Mohamed Akli

Université de Bejaia

ملخص

لقد كانت الجريمة و العقوبة أمران مترافقان منذ العصور القديمة، ومع وجود أنواع مختلفة من الإجرام اختلفت معها أساليب العقاب. و قد كان لهذا الأخير فوق مقصوده العدلي ، هدف ردعي يصبو إلى ثني أفراد المجتمع الأخرين عن الإتيان بهذا تصرف حتى يتفادوا ذلك الجرائم. و لعل ما دل عن هذا، شدة العقاب و القسوة و تنفيذ الحكم علنا. كل هذا يوحي بشكل واضح أن العقاب وإن نفذ في حق الجاني، إلا أن المرجو هو تمرير الرسالة إلى غيره مفادها أن العقاب على شدته هو الجواب لكل من يأتي بأمر يتنافى و قوانين و أعراف المجتمع. لقد ظهر السجن و حرمان الجاني من الحرية كوسيلة بديلة للوسائل العقابية العنيفة. إلا أن مفهوم السجن قد عرف بدوره تطورا مستمرا. فلقد تحول من مؤسسة عقابية مكلفة بتسليط العقاب إلى منظومة تعمل على تأهيل و إعادة إدماج المسجونين الجناة من جانب و محاربة الجريمة من جانب آخر. وعلى الرغم من التطوير القاعدي و البيداغوجي للسجون تبقى الفعالية و تحقيق الأهداف محل نقاش و نقد. من خلال هذا تطرح فكرة التركيز على الجاني كفرد واعي يملك تصورا ذاتيا و يجب دراسته لفهمه. وفي هذا السياق ، استوجب التركيز على المفهوم الذاتي لتجربة الشخصية للمحبوسين المفرج عنهم. نضرتهم إلى مسيرتهم الانحرافية وتجربتهم العقابية وأثرهما على مسيرة إعادة الإدماج

الكلمات المفتاحية: الجريمة ، السجن ، العقاب ، إعادة الإدماج ، المحبوسين المفرج عنهم

Abstract

Delinquency is present throughout human history and in all societies. However, it took different forms and the gravity of the acts of transgression varied according to time and society. In general, delinquency is a set of conduct that is contrary to the norms and values of a society and transgression has always provoked the reaction of criminal institutions. The aim was both moral and aiming to establish justice and useful which is to dissuade the perpetrator from reoffending and discouraging others not to suffer the same punishment. But this conception of the relationship between delinquency and punishment is seriously called into question and its effectiveness is increasingly contested. The evolution of human reflection on the question has brought a new perspective, the interest is focused on the subjective viewpoint of the author as a rational actor capable of developing his own sense of his actions and experiences, and The effort is focused on the rehabilitation and reintegration of the ex-prisoner.

Keywords : Delinquency, prison, punishment, reintegration , released from prison.

Introduction

La prison a eu souvent une connotation punitive dont la seule raison d'être est d'infliger la sanction à la mesure de l'infraction. Elle est donc un moyen d'appliquer la peine prononcée à l'encontre d'un auteur de l'acte contrevenant. Pourtant, même à la fin de la sanction, la peine continue d'impacter le condamné, au-delà des murs de la prison. La réinsertion comme objectif marque de plus en plus le discours officiel. Dès lors, la prison se situe à la même distance entre la punition comme objectif moral dans la finalité est absolue qui est de rétablir la justice, et la réinsertion comme objectif rationnel qui a pour finalité la lutte efficace contre les risques de récidive. Il s'agit donc de réinsérer un individu dans une société dont il a transgressé les normes et les valeurs qu'elle lui a théoriquement inculquées.

Ainsi, les prisons algériennes passent, dans l'appellation au moins, d'institutions pénales et d'incarcération aux institutions de rééducation et de réinsertion. Toutefois, l'enjeu est de taille et l'efficacité est fortement discutable. Il s'agit là d'un enjeu crucial, car si celui qui sort de prison est un individu avec des antécédents délinquants, et si la délinquance est un défaut de socialisation, la tâche est donc proche d'une resocialisation. Une tâche de la sorte, s'avère doublement difficile ; les mêmes raisons ayant conduit l'ex-prisonnier à sombrer dans la délinquance, s'ajoutent à celles que génère l'incarcération. En effet, si les facteurs qui contribuent au passage à l'acte délinquant sont multiples, il est nécessaire de rappeler que celui qui sort de prison est une personne "multi-dimensionnellement" démunie. Pour mieux illustrer ce propos, il n'y a qu'à imaginer un individu ayant passé plusieurs années en prison et qui se trouve en rupture avec l'environnement externe, avec le monde professionnel, mais surtout il est une personne dont les liens sociaux sont fortement fragilisés. À cela, s'ajoute la stigmatisation de la société qui prend souvent une forme d'ostracisme sévère envers les ex-détenus, compliquant ainsi significativement les chances de réinsertion.

1-Problématique

Théoriquement celui qui sort de prison est une personne acquittée d'une dette envers la société, du moins au regard de la loi. Mais la société est-elle en mesure d'offrir un accueil et d'admettre la repentance d'un "délinquant"? Cette question n'est pas la seule, car elle se pose dans un cadre plus complexe, dans la mesure où l'acceptation se confond inévitablement avec les chances de la réinsertion.

En Algérie, les significations entourant la prison ont évolué, si on se fie au moins à l'évolution de l'appellation de celle-ci. Elle est passée de l'institution punitive dite maisons d'arrêt, à l'institution de rééducation et finalement à l'institution de réinsertion. Le code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus a pour objectif de réduire les risques de récidive et de hausser les chances de la réintégration du sortant de prison.

L'article 113 prévoit la création des services chargés d'appliquer des programmes dont la finalité est de favoriser la réinsertion. Mais, la réinsertion est un processus complexe irréductible à l'importance des textes ou des dispositifs mis en place. Un sortant de prison est une personne portant un stigmate d'une vie antérieure marquée par la transgression des normes et d'agissements qui sont à l'encontre des valeurs d'une société donnée. Il est aussi une personne portant la mention d'ex-détenu, et ce même après plusieurs années après sa libération. Pour Becker, l'étiquetage et le marquage qui provoque l'ostracisme et le rejet, ce

qui implique pour les déviants qui les subissent une frustration et un retranchement à l'égard du monde social.¹

- Nous tenterons de chercher comment l'expérience carcérale affecte le processus de réinsertion à la sortie de prison.
- Quel sens développe le sortant de prison de sa propre expérience et comment interagit son regard avec celui de son environnement?
- Est-ce que le sens subjectif du sortant de prison détermine l'évolution de la période post-carcérale

2- Le nouveau regard sur la prison

Le regard envers les comportements délictueux est étroitement apparenté à la conception classique du crime. L'idée la plus répandue est que le délinquant est une personne qui a décidé volontairement de se mettre à côté de l'ordre, des valeurs et des normes, par conséquent, la prison est le moyen de l'isoler.² Les investissements dans les infrastructures carcérales sont de plus en plus croissants. Cependant, le but escompté dans le discours officiel est de faire des institutions carcérales un moyen efficace pour réinsérer les détenus à leur sortie de prison. Toutefois, la réinsertion est un processus plus complexe pour être contenu par les efforts et des investissements infrastructurels et par l'accommodation aux normes carcérales internationales.

L'objectif dans le présent article est de comprendre la période postpénale à travers l'expérience du sortant de prison. La priorité est de mettre la lumière sur la signification qu'il fait de sa propre expérience et de la vie à sa sortie.

3-Le terrain

Le contact direct avec des sortants de prisons est privilégié. Ce choix nous semble plus approprié car avant tout, il s'agit d'une étude concernant les sortants de prison ayant purgé leurs peines car dans le cas présent, on n'envisage pas une étude sur la réinsertion en pleine période carcérale. Cette option offre d'autres avantages qu'on résume comme suit:

- a- Les entrevues sont menées loin des contraintes organisationnelles de la prison. Les personnes qui prendront part dans notre enquête le feront de leur propre gré sans l'implication de l'institution carcérale susceptible de relativiser l'engagement volontaire.
- b- À l'extérieur, l'ancien détenu, et ayant purgé sa peine, se trouve dans la situation du non redevable, sa liberté réduit significativement les risques de terminer avec des résultats d'entrevues biaisés par l'atmosphère carcérale.
- c- Ce choix nous permet aussi de recueillir le sens que développe le sortant de prison quant à sa propre expérience au lieu de se borner aux chiffres et aux discours officiels.

Les significations subjectives que développe le sortant de prison de sa propre expérience sont au centre d'intérêt de cette étude. L'analyse phénoménologique qui accorde une place prépondérante à l'interprétation personnelle est privilégiée. Ceci dit, l'analyse de l'interaction entre le regard du sortant de prison et son environnement postpénal est envisagé, ainsi, on a prévu un groupe de personnes qui n'ont pas connu la prison, ce groupe

¹ H. S. Becker, (2ème éd.), *Outsiders*, Paris, Éd. Métailié, 1985

² Voir J. Bentham, «Introduction to the Principles of Morals and Legislation» (original 1780), dans : *The Works of Jeremy Bentham*, édité par J. Bowring, vol. 1, New York, Russell & Russell, 1962, p. 1-154.

servirait de contrôle. A l'ombre de ces éléments et de l'objectif prévu, les entretiens seront la première technique de recherche et de recueil de données.

4- Un regard juridique de la délinquance

Le sens du mot « délinquance » varie en fonction de la discipline qui le définit. Il est, au sens large, « un manquement très grave à la morale et à la loi ». ³ Les juristes le désignent comme l'infraction jugée en Cour d'Assises, alors que les sociologues l'intègrent dans la déviance qu'ils définissent comme « la transgression d'une norme sociale » ⁴. Les criminologues, quant à eux, utilisent les termes crime, délit, délinquance et infraction sensiblement dans le même sens ; certains cependant, adoptent le regard du sociologue et font un sous-ensemble de la déviance, alors que d'autres fondent leur analyse sur la définition juridique de l'infraction.

Dans la réflexion sociologique, souvent les termes déviance, délinquance et criminalité se trouvent interchangeable, bien que la résonance des termes renvoie à des réalités plus ou moins marquantes. Dans le jargon juridique, la criminalité, est le terme employé car la nature fonctionnelle de la loi exige un degré élevé de simplicité et de clarté. Le législateur a eu souvent l'objectif de réduire la marge d'interprétation de la loi pour chaque situation.

Dans notre présente étude, nous nous focalisons sur l'acteur, auteur de l'acte, et non sur le degré de la gravité des infractions, par conséquent, on utilisera la notion juridique d'infraction, qualifiant « le crime, le délit et la contravention » ⁵ comme l'ensemble des actes punis par la norme pénale.

En droit pénal, le crime a une définition relativement simple. Il est constitué dès lors qu'un individu est considéré comme auteur d'un acte, et ceci en violation d'une ou de plusieurs lois en vigueur ⁶. La définition essentielle du crime générée du droit est éminemment d'ordre pratique : elle sert à qualifier un comportement délictueux mais au regard d'une norme objective. ⁷ Le but principal est d'organiser le déroulement de la procédure corrective. De ce fait, le système pénal a un rôle répressif, ayant une place prépondérante dans les différentes formes de traitement du crime. La criminalité est envisagée donc à partir des sanctions prononcées par la justice.

5-Le passage à l'acte et la sous-culture déviante

5-1-Tentation ou cupidité

L'objectif de la présente étude, dès le départ, est d'explorer le sens subjectif d'un jeune dont la délinquance est confirmée par une prise en charge judiciaire. Le sens recherché est à la fois porté sur une multitude d'éléments entre autres : L'expérience délinquante et carcérale, l'institution pénale, le système normatif mais surtout le système de valeurs. Il est donc question de chercher à comprendre la signification de ces jeunes et leur probable corrélation avec la délinquance mais spécialement avec le processus de réinsertion.

Dans le cas présent, nous portant un regard sur la vision du jeune sortant de prison vis-à-vis de ses besoins. Au cours des entrevues, la nécessité et le besoin sont abondamment utilisés pour justifier des actes de délinquance de nature à obtenir des biens comme les vols et

³ A. Rey (dir.), Dictionnaire culturel en langue française, Tome 1, Paris, Le Robert, 2005

⁴ M. Cusson, (3ème éd), La criminologie, Paris, Hachette, 2000, p.10

⁵ Code pénal, article 111-1 : « Les infractions pénales sont classées, selon leur gravité, en crimes, délits et contraventions. »

⁶ Pas de crime sans loi, Article premier du code pénal

⁷ M.WEBER and Gordon C. Wells Social Research, (1986)

le trafic de stupéfiant. Cette justification ne se borne pas à se disculper à cause du chômage ou d'absence de ressource, mais aussi par l'insuffisance, à leur yeux, des revenus que peut générer une quelconque activité salariée.

Les jeunes avancent l'idée de mesurer les efforts consentis dans un travail et les maigres gains susceptibles d'être gagnés. A leur sens, il existe une disproportion totale entre l'effort et le salaire, d'autant plus, ils évoquent les inéquations entre le confort ostentatoire des employeurs et des patrons⁸ et l'insuffisance et la précarité des employés.

La multiplication des tentations, des biens de consommation et des offres de luxe réduit sérieusement, aux yeux des jeunes délinquants, l'importance du travail comme moyen légal d'acquisition des biens et de satisfaction. L'incapacité de s'acquérir légitimement des plaisirs engendre un sentiment de frustration capable de conduire, pour l'assouvissement, à emprunter différentes voies, dont l'appropriation illégitime, normativement prohibée.⁹ Le crime en tant qu'une transgression grave de la loi est souvent motivé par une tentation utilitaire visant l'acquisition d'un bien ou d'un luxe. L'incapacité d'acquisition par les voies conventionnelles est, relativement à leur sens, un justificatif permettant le recours aux moyens prohibés.

5-2-L'analyse des facteurs et du contexte du passage à l'acte

Les individus interrogés ont tous mis l'accent, même avec des degrés d'insistances qui varient, selon le milieu dans ils ont connu les différentes phases de leur socialisation. Un milieu qui passe aux yeux des répondants pour la cause principale de leur conversion à la vie criminelle.

Les entretiens furent riches d'évocations concernant les points liés à la famille mais aussi aux liens avec les groupes de délinquants. Ils évoquent spontanément l'engagement dans ces groupes et font une description des rapports qu'ils entretenaient avec eux. Ils expliquent comment devient le groupe un repère identificatoire dans leurs vie. Ils ont appris à délinquer au contact du groupe auquel ils se réfèrent, que ce soit les copains de quartier et/ ou d'école ou des membres de la famille, le contexte dans lequel ils ont grandi et leur appartenance étant leur référence. Ils ont besoin de se valoriser auprès de leurs co-infracteurs, ou de rejeter sur eux leur responsabilité. Ils adaptent leur comportement aux modèles auxquels ils s'identifient, ceux avec qui ils apprennent leur manière de faire et de penser.

Le manque de contrôle parental, de règles imposées, d'activités au sein du foyer familial, les ruptures de liens et les décès, les changements de mode de vie et de fonctionnement au sein de la famille, les contextes de violence, d'excès d'alcool et de délinquance où le passage à l'acte devient une pratique familiale, les sentiments d'injustice subis sont autant des revendications que les jeunes profèrent dans leurs propos que des indices à relever dans l'histoire de leur vie.

5-3-L'enjeu des considérations familiales

L'analyse montre qu'un facteur risquant d'engendrer un comportement problématique apparaît lorsque les jeunes ne réussissent pas à se faire accepter de manière adéquate par leur famille et à occuper une position incontestable auprès de leurs parents en tant qu'enfant. Il est

⁸ Ce terme est tellement revenu au cours des entretiens qu'on s'est vu nécessaire de l'utiliser pour interpréter de la manière la plus fidèle possible le discours des jeunes.

⁹ V. S. Paugam, La constitution d'un paradigme, In L'exclusion. L'état des savoirs, sous la direction de S. Paugam, Ed. La découverte, 1996, pp. 7-19

donc essentiel de signaler que le milieu familial exerce un double impact sur les jeunes, d'une part d'ordre matériel de l'autre part affectif. Les individus dans une phase de leur socialisation marquée par la transition, saisit par les carences et le malaise dans le milieu familial, se tournent vers d'autres formes de vie commune. Ils cherchent de la compassion auprès des fréquentations dont les normes, les valeurs et les attentes ne sont pas conformes avec celles que les institutions sociales inculquent aux membres de la société.

Les jeunes ont donc adapté leur comportement d'une manière singulière avec la place qu'ils croient occuper. Ils ont tous vécu des situations familiales qui les ont profondément marquées. Ces situations sont caractérisées par des interactions qui engendrent des séquelles affectives et des empreintes qui orientent significativement leurs comportements. La masse de données intériorisées par les jeunes à travers les expériences vécues depuis leur enfance, et dont une partie est dévoilée dans les entretiens, les comportements et les regards des parents à leur égard et la manière dont elles sont structurées les relations affectives, constituent le socle sur lequel les jeunes se construisent comme acteurs sociaux.¹⁰

L'histoire affective est dans ce sens, un facteur central dans la compréhension des conduites délictueuses. Le schéma qui se construit chez les jeunes se structure autour des formes singulières de représentations faites du regard des autres. Les propos des interviewés sont éminemment significatifs quant à leur conception subjective du milieu familial. L'action délictueuse est influencée par leur perception et du sens qu'ils ont à propos du regard des autres.

Cette action, rappelle les expériences vécues avec toute leur affectivité dans les rapports avec leurs parents, ce qui renforce leurs représentations subjectives et individuelles. Les relations familiales et le regard des parents constituent des éléments fondamentaux dans la construction de la personnalité de l'individu, ceci exerce donc une influence considérable sur ses comportements y compris ceux qui sont de nature déviante.

6-La délinquance et l'expérience carcérale

6-1-La norme et la gravité de l'acte

La gravité de l'acte contrevenant détermine en grande partie les chances de réinsertion. Cependant, le coefficient de gravité n'est pas arrêté inévitablement par les lois en vigueur, mais souvent par des normes sociales. L'implication dans le trafic de drogue ou violence n'est pas du même ordre que des actes de pédophilie, d'ailleurs, les auteurs de ce genre de crime subissent l'ostracisme à l'intérieur même des prisons. Certains "crimes" qui sont considérés comme graves au regard du droit et qui sont souvent durement réprimés, (à l'image des crimes d'honneur) ne le sont pas, ou pas du même degré de gravité, vue les normes de chaque société. La norme juridique n'est pas forcément au diapason de la norme sociale. Il arrive que le lien entre ces deux sources normatives soit objet d'opposition.¹¹

Une personne ayant commis une infraction, aussi soit-elle sa gravité, peut s'acquitter des dus générés par son délit, même pour répondre aux conduites délictueuses les plus graves et qui l'emmènent au sommet des peines, mais l'enjeu réside dans la manière ou du moyen de

¹⁰ Le Blanc, M. La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs, dans D. Szabo et M. Le Blanc, Traité de criminologie empirique: Presse de l'Université de Montréal. 1994

¹¹ M. Cusson, (3ème éd.), La criminologie, Paris, Hachette, 2000.

répondre vis-à-vis des institutions sociales dont l'outil de contrôle diffère complètement de celui des instances publiques.

6-2-L'ambivalence morale des sortants de prison

Les culturalistes, concluent que les délinquants ont un système de valeurs propre à eux. Selon cette perspective, au sein des groupes de délinquants, le crime n'est non seulement admis est normalisé, mais il est fortement approuvé. C'est ainsi que Cloward et Ohlin de même que Wolfgang et Ferracuti affirment que, dans les sous-cultures, le crime peut être exigé ; celui qui refuserait de s'exécuter risquant l'excommunication du groupe.¹²

Mais admettre qu'il existe de fortes différences entre délinquants et non- délinquants sur le plan normatif, est une chose, en conclure que les délinquants possèdent une morale en opposition avec celle de la majorité, c'en est une autre. Pour sauter à cette conclusion, il faudrait, en outre, démontrer que les délinquants valorisent des agissements que d'autres réprouvent. Les personnes interrogées, et qui sont des sortants de prison, semblent, et d'une manière assez explicite, connaître un processus de socialisation somme tout distinct. Leurs engagements dans la délinquance n'est pas brusque mais graduelle ce qui renvoie à une carrière déviante. La vie criminelle implique les personnes concernées dans une fréquentation particulière, celle des individus ayant un regard méprisant des valeurs collectives d'une société. Or, durant tous les entretiens conduits auprès des personnes considérées criminelles, rien ne renvoie à une telle conception des normes sociales. Toutes les personnes interrogées reconnaissent avoir transgressé la loi et d'avoir agi à l'encontre des bonnes conduites indiquées par les valeurs de la société. La reconnaissance de l'acte transgresseur par ses auteurs implique systématiquement la reconnaissance de la norme. Les interviewés ne nient aucunement l'indécence de leurs actes et encore moins, afficher un quelconque mépris à l'égard des normes. Cependant, ils évoquent les affinités qui les lient avec les membres de groupes auxquels ils apparentèrent lors de leur passage à l'acte. Ils évoquent des liens qu'ils partageaient et qu'ils continuent de partager avec leurs similaires. Ils le font, et même parfois avec nostalgie pour ceux qui ont rompu les liens soit à cause d'une distanciation involontaire causé par la période carcérale, soit par une distanciation volontaire due à un chavirement dans leur vie. Ceci montre des sentiments d'ambivalence chez des sortants de prison, d'une part ils reconnaissent le fait transgresseur de leurs actes, et que leur fréquentation et profondément marquée par des activités qui vont dans des sens non-conformes aux valeurs sociales, mais de l'autre part, ils préservent un attachement affectif au groupe de délinquants, un attachement qui renvoie inéluctablement au lien qui continue d'entretenir avec le milieu criminel.

Au cours des entretiens, les répondants racontaient leurs expériences avec un malaise ce qui renvoie à la pression normative de la société même avec un effet rétrospectif. On pose alors cette question : " quelle serai votre réaction quand ce comportement est commis par d'autre? La réponse, et dans l'ensemble des entretiens, est que ce genre de conduites est désapprouvées, la désapprobation implique ses propres actes. Néanmoins, et comme pour se rattraper et justifier le leur, ils reviennent sur la nécessité de mettre la lumière sur les conditions ayant conduit l'auteur à passer à l'acte. Les personnes en question éprouvent une ambivalence morale quant à l'acte délinquant, car d'une part, ils soutiennent que le comportement délictueux est immoral et est une transgression condamnable des normes et

¹² WOLFGANG, M. E., FERRACUTI, F. The Subculture of Violence, Tavistock Publ. London, (1967), p.160

des valeurs de la société, de l'autre part, ils ne renoncent pas à leur appartenance à des groupes de délinquants. L'association à un groupe délinquant n'implique pas la rupture avec les valeurs de la société, et la reconnaissance des valeurs sociale ne détruit pas l'attachement au groupe déviant.

6-3-la quête de rédemption

Le délit est un agissement à l'encontre de la loi en vigueur, une infraction dont la suite est connue avant même le passage à l'acte, même si les retombées judiciaires sont ignorées par l'auteur, chose qui s'avère invraisemblable dans les cas croisés dans la présente étude, la loi ne fait pas ménage s'agissant au motif de l'ignorer.¹³ La responsabilité des actes contrevenants incombe, et d'une manière incontestable dans toutes les législations du monde confondues, à leurs auteurs. La responsabilité dans un sens le plus simplifié est d'assumer les conséquences d'un acte prohibé et de subir la peine destinée pour un tel agissement. Cependant, assumer les conséquences d'une infraction par la peine et payer l'acte transgresseur ne garantit pas la réhabilitation et la réinsertion au sortir de la prison.

La peine infligée par l'instance judiciaire en guise de réparation des dommages causés par l'acte délictueux ne suffit pas pour remettre "le repris de justice"¹⁴ à la place qu'il occupait avant son inculpation et ne conduit pas forcément à la rédemption aux yeux de la société. Justement le terme repris de justice, presque banni du langage criminologique, demeure dans le langage commun un synonyme fort d'un délinquant, d'un criminel mais surtout d'une personne dangereuse.

Les participants à cette enquête font des récits très homogènes en relatant la première expérience de sortie de prison. C'est une période sombre dans laquelle le jeune, marqué à vie de taularde, refait des pas très timides envers son environnement. Ignorant l'accueil qui lui sera réservé, les premiers moments sont marqués par une forte hésitation et une réticence qui varie d'une personne à une autre mais aussi d'un cas de délit à un autre.

Le jeune sortant de prison est un être conscient de la nature de son acte qui lui a valu la condamnation, mais aussi du regard que porte les autres sur lui. Il sait d'avance que toute interprétation de ses actes, quelque soit leur nature, sera corrélée à son expérience et son passé. Mais ce regard particulier et inculquant, qui rappelle au sortant de prison son passé déviant n'a pas l'environnement comme seul point de départ, il est possible, voire fréquent, que cela vienne du jeune envers soi-même. Le sens qu'il développe de son expérience est susceptible d'encadrer d'une manière permanente son interaction avec son environnement. La signification que fait le jeune sortant de prison de son passé déviant et carcéral pèse incessamment sur lui et fait l'effet d'une dette impossible à payer.

6-4-L'acte collectif comme indicateur crimogène

En présentant les individus qualifiés de "délinquants" à partir des condamnations qui ont suivi leurs transgressions de la loi, on a pu retracer leurs processus délictueux. En somme sur l'ensemble des 18 personnes enquêtées, 9 sont à reconnaître qu'ils ont commis des infractions avant l'âge adulte parmi eux 5 ont été interpellés avant la majorité, 7 nous ont indiqué que les premiers actes déviants ont été commis collectivement.

¹³ Nul n'est censé ignorer la loi

¹⁴ Le terme de repris de justice est presque banni du jargon criminologique

Le passage à l'acte criminel se définit par la transgression de la norme juridique car il ne peut y avoir de crime sans loi.¹⁵ Les sortants de prison qu'on a interrogé, ont tous mentionné qu'ils ont commis une infraction au moins une fois en réunion et souvent avec une personne proche de leurs entourage. A cela s'ajoute 6 personnes du groupe de contrôle " pris en charge judiciairement" qui ont indiqué qu'ils ont pris part, en réunion, dans des actes de déviance, 3 ont avoué qu'ils ont consommé auparavant des stupéfiants, 1 dans un acte de vol, et enfin 3 dans des actes de violence interpersonnelle.

Les répondants qui ont fait objet de condamnation ont indiqué, et d'une manière répétée, que durant leur fréquentation des groupe de délinquants, leur engagement dans une vie déviante est évolutif, en d'autre terme, plus ils consolident les liens avec ces groupes, plus ils s'engagent dans des actes de délinquance de plus en plus graves. Ces indications rapportées dans les récits de vie nous renseignent ainsi sur le mode d'entrée initiatique des individus dans la délinquance, ce qui peut être le signe de la reconnaissance par le groupe auquel ils se réfèrent et auquel ils prétendent appartenir. D'ailleurs, la majorité des enquêtés affirment qu'ils ont acquis des pratiques sous l'influence de ceux qu'ils côtoyaient. L'apprentissage du comportement délictueux s'effectue par le contact et l'interaction avec les autres. La fréquentation des groupes de délinquants constitue l'ossature du processus de la formation du comportement délictueux. Ce comportement par l'identification avec le groupe expliquerait le passage à l'infraction. Les jeunes attribuent alors une place aux choix du groupe dans l'adoption de ses modèles de référence.¹⁶

Cette influence du groupe de référence montre que l'acte de délinquance est appris progressivement au contact des autres. Les modèles de référence ou d'identification, qu'ils appartiennent au groupe familial ou au groupe de copains, ont une emprise sur les comportements des jeunes, ces derniers se construisant par rapport aux « autrui significatifs », en tant que modèles identificatoires choisis, et les jeunes apprennent d'eux par mimétisme à leur contact. Ces modèles ont été définis par les répondants comme des modèles identificatoires auxquels ils se réfèrent, soit pour se comparer et porter un jugement sur soi, soit pour en chercher l'acceptation parce qu'ils voudraient leur ressembler, soit encore pour en adopter les perspectives de conduite définissant ainsi les situations sociales dans lesquelles ils aimeraient se trouver.¹⁷

Les modèles de référence auxquels les jeunes s'identifient montrent que leur fréquentation, notamment dans certaines phases de leurs socialisation (enfance et adolescence), est criminogène et que les adultes, s'ils désirent intervenir auprès de ces groupes d'adolescents, sont impuissants devant cette influence, les jeunes ont tendance à se conformer aux représentations du groupe auquel ils se réfèrent, sans tenir compte, pour la plupart, des recommandations parentales et des décisions judiciaires.

6-5-Les facteurs de désistance¹⁸(sortie de délinquance)

En dépit de la nuance qui peut se manifester entre les facteurs de protection et ceux de désistance, ces derniers se distinguent du niveau d'influence. Il s'agit là, de facteurs

¹⁵ l'article n° 1 du code pénal

¹⁶C.Tourrette et M.Guidetti, Introduction à la psychologie du développement, du bébé à l'adolescent, Paris, A. Colin, 1995, p.9

¹⁷H.Wallon, (rééd.), L'évolution psychologique de l'enfant, Paris, A.Colin, 1974

¹⁸ La désistance renvoie à la sortie de délinquance. Beaurepaire (de) C., La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison, Revue du MAUSS, n°40, 2012/2, pp. 125-146

préliminaires nécessaires au changement. Ils sont donc les éléments indispensables pour cet acte inaugural qui marque la rupture avec la trajectoire délinquante et le départ d'un processus de réinsertion.¹⁹

Globalement, ces facteurs renvoient aux aspects à la fois subjectifs propres à l'individu et aux aspects relevant de son environnement et qui permettent aux sortants de prison d'enclencher un processus de sortie de délinquance. Il est difficile de réduire les facteurs qui favorisent la sortie de délinquance pour en faire un résumé, mais il est possible d'en citer quelque uns.

L'âge : En parle pas de l'âge chronologique qui se calcule par le nombre d'années mais de l'âge mental. Souvent l'avancement dans l'âge pourvoit une maturité et une vision de plus en plus claire et capable d'aider le sortant de prison à concevoir la négativité des conduites contrevenantes.

Les événements positifs de la vie: L'importance des événements varie d'une personne à une autre. Certains ont plus d'importances que les autres, mais il est possible que des événements, comme le mariage, un nouvel emploi important, naissance d'un enfant ..., sont susceptible d'impacter profondément la conduite d'un individu en général et d'un sortant de prison en particulier²⁰.

Nous pouvons synthétiser d'autres facteurs en deux dimensions ; le renforcement du capital humain comme capacités de communication ou de gestion des émotions, et le capital social comme l'intégration dans des relations et réseaux sociaux non délinquants ou le développement de compétences personnelles et sociales, insertion professionnelle...²¹

Il est vrai que le sortant de prison se trouve confronté à une série de problèmes, il est vrai aussi qu'il se trouve souvent dans une situation de précarité socioéconomique, relationnelle et émotionnelle, mais ce n'est pour autant que cela devienne le centre d'analyse pour comprendre la phase postpénale. Certains auteurs comme Diane Casoni, insistent sur la nécessité du travail sur la prise de conscience de la part du sortant de prison. Il est appelé à réorienter ses intérêts et ses choix de vie vers une intégration et le respect des normes. D'autres auteurs mettent l'accent sur l'interaction entre les éléments subjectifs et objectifs en insistant davantage sur l'anticipation du sortant de prison dans une logique d'évitement²².

6-6-Le risque du récidive

L'étude de la délinquance a connu un développement intense sous l'impulsion d'une multiplication des travaux de recherche. Toutefois, ce n'est pour autant qu'elle réduit la complexité du phénomène en question. D'un point de vue étiologique, et comme chaque comportement à caractère phénoménal, les conduites délictueuses sont une somme d'un cumul de facteurs personnels et environnementaux. Dans cette optique qui prétend que les mêmes causes génèrent les mêmes résultats, la persistance de ces facteurs conduit à la persistance de leurs résultats. Suivant la même logique, le délinquant ayant purgé sa peine, et à sa sortie de prison, risque d'aller vers une retrouvaille avec les mêmes conditions l'ayant poussé au

¹⁹ McNeill F., Towards effective practice in offender supervision, The Scottish Center for Crime and Justice Research, 2009

²⁰ Maruna S., LeBel T.P., How formers prisoners desist from crim and why it matters for reintegration practice, in Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), Insertion et désistance des PPSMJ, Savoires et pratiques, L'Harmattan, champ pénitentiaire, 2012.

²¹ *Ibid*

²² Casoni D., L'étude du processus de changement chez des hommes condamnés à de longues peines, Criminologie, vol.43, n°2, 2010.

passage à l'acte.²³ L'enjeu est donc de comprendre les facteurs qui contribuent à hausser les risques de récidive afin de concevoir les préventions opportunes en vue de les contenir.²⁴

La récidive est souvent associée aux facteurs de risque, des études longitudinales se sont développées dans ce sens notamment celles qui mettent l'accent sur le moment du passage à l'acte. Le souci est donc d'identifier les facteurs de risque mais surtout, les obstacles qui se mettent au travers la réussite de la réinsertion²⁵

La majeure partie des travaux portés sur la réinsertion, et dans leurs approches sur les facteurs conduisant à l'échec de la réinsertion et au récidive, ont surinvesti dans les facteurs relevant de l'environnemental sous ses différents aspects: économique, social professionnel. L'analyse de la personnalité du sortant de prison est souvent négligée ou dans des meilleurs cas, reléguée au second plan. En outre, dans leurs appréhensions des facteurs de risques, les mêmes approches, ne conçoivent le délinquant que par rapport au risque qu'il représente de par son passé délinquant. Dans cette optique, l'intervention est orientée vers la réduction des risques de récidive évalués d'une manière préalable.

Conclusion

Depuis des décennies, l'intérêt des pouvoirs publics dans plusieurs pays s'est concentré sur la tâche rééducative de la prison, l'intérêt est donc passé d'une forme de lutte judiciaire contre la délinquance par le biais de l'institution carcérale à la réinsertion du prisonnier comme une forme efficace de lutte contre les formes de vie déviante. Dès lors, l'objectif de la prison est passé de l'institution qui avait la tâche morale limitée au rétablissement de la justice ou/et d'application des peines qui conviennent l'acte contrevenant, à l'institution qui fait partie d'un système dont l'objectif essentiel est de réhabiliter le détenu en vue de sa réintégration dans la société. Toutefois, et malgré les investissements consentis dans ce sens, l'efficacité reste fortement discutable. Les politiques de réinsertions qui sont au même temps des luttes contre la délinquance, demeurent des visions globales dont la "macro-nature" omet volontairement ou involontairement l'individu en tant qu'entité autonome capable d'opter pour une voie ou pour une autre, autrement dit, pour une réintégration ou une récidive.

Il est convenu que les primo-délinquants ou pour les récidives, en plus de leurs agissement contre les normes et les attentes de la société, dans leurs cas confondus, ils sont généralement socialisés dans des conditions relativement similaires. Il est donc très probable, et même fréquemment confirmé, qu'à la sortie de prison, le jeune retrouve les mêmes conditions et environnement dans lesquels il est passé à l'acte mais avec un coefficient de complication relatif à sa propre expérience.

Les efforts consentis par le système carcéral, quelque soit l'évaluation qui lui est faite, demeure une politique dont le but est de ramener l'incarcéré à se réintégrer dans le tissu social et de ne pas sombrer dans la récidive après sa sortie. La tâche est donc pédagogique et vise à réparer les défauts de socialisation. Cependant, le contrôle rééducatif de l'institution pénitentiaire demeure replié derrière ses murs. La réhabilitation du sortant de prison ne peut

²³ Repucci, N. D., C. S. Fried et M. G. Schmidt., Youth violence: risk and protective factors, in R. Corrado, R. Roesch, S. D. Hart et J.K. Gierowski (dir.), Multi-problem violence youth, Amsterdam, Kluwer, 2002, 3-22.

²⁴ Kazdin, A. et all, Contributions of risk-factor research to developmental psychopathology, Clinical Psychology Review, 1997, 17, 375-406.

²⁵ Kazemian L., LeBel T., Réinsertion et sorties de délinquance, in Mohammed M. (dir.), Les sorties de la délinquance, Ed. La Découverte, 2012, p. 229-254

se limiter aux dispositifs de réinsertion, au système de formation et de qualification carcérale , à la législation favorisant la réinsertion, ni au restant des mécanismes qui servent à favoriser la réintégration. Le regard doit être porté sur le sortant de prison lui même en tant que être rationnel capable d'orienter ses choix. Les expériences ont montré les différences dans la manière de s'adonner avec les opportunités de réintégration à la sortie de prison.

En clair, la réinsertion ne dépend pas de la dimension objective propre aux conditions dans lesquelles le sortant de prison se retrouve à la fin de la période carcérale mais aussi et essentiellement de la dimension subjective propre à chaque individu. Les individus impliqués dans la délinquance , ayant des conduites déviantes sur une partie importante de leur vie et qui ont connu les prisons peuvent développer un système normatif parallèle et s'incruster dans une sous-culture déviante. Dans cet optique , la conformité et l'intégration sont susceptibles d'avoir un sens somme tout distinct. Le sens et les significations subjectives qu'a le sortant de prison envers les normes et les valeurs standards de la société doivent être au centre du processus de la réinsertion.

Bibliographie

1. Dictionnaire culturel en langue française, Tome 1, Paris, Le Robert, 2005
2. C.Tourrette et M.Guidetti, Introduction à la psychologie du développement, du bébé à l'adolescent, Paris, A.
3. Casoni D., L'étude du processus de changement chez des hommes condamnés à de longues peines, Criminologie, vol.43, n°2, 2010.
4. Code pénal, article 111-1 : « Les infractions pénales sont classées, selon leur gravité, en crimes, délits et contraventions. »
5. Ed. La Découverte, 2012, p. 229-254
6. H. S. Becker, (2ème éd.), Outsiders, Paris, Éd. Métailié, 1985
7. H.Wallon, (rééd.), L'évolution psychologique de l'enfant, Paris, A.Colin, 1974
8. Kazdin, A. et all , Contributions of risk-factor research to developmental psychopathology, Clinical Psychology Review, 1997.
9. Kazemian L., LeBel T., Réinsertion et sorties de délinquance, in Mohammed M. (dir.), Les sorties de la délinquance, Ed. La Découverte, 2012
10. Beaurepaire (de) C., La vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison, Revue du MAUSS, n°40, 2012/2, pp. 125-146
11. l'article n° 1 du code pénal
12. Le Blanc , M. La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs , dans D. Szabo et M. Le Blanc, Traité de criminologie empirique: Presse de l'Université de Montréal. 1994
13. M. Cusson, La criminologie, (3ème éd), Paris, Hachette, 2000
14. M.WEBER and Gordon C. Wells Social Research, (1986)
15. Maruna S., LeBel T.P., How formers prisoners desist from crim and why it matters for reintegration practice, in Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques, L'Harmattan, champ pénitentiaire, 2012.
16. McNeill F., Towards effective practice in offender supervision, The Scottish Center for Crime and Justice Research, 2009
17. Repucci, N. D., C. S. Fried et M. G. Schmidt., Youth violence: risk and protective factors, in R. Corrado, R. Roesch, S. D. Hart et J.K. Gierowski (dir.), Multi-problem violence youth, Amsterdam, Kluwer, 2002
18. WOLFGANG, M. E., FERRACUTI, F. The Subculture of Violence, Tavistock Publ. London, (1967)